Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260605-CM_2026_062-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

_____

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

_____

N° 2026_062

Membres en exercice : 27

Conseillers présents à la séance : 24 + 2 pouvoirs

Date de publication : 08/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le **5 juin 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 mai 2026 dans les formes et délais prévus au Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves DELOT, Daniel MAILLARD, Michelle DAM, El Kabir CHARTI, Christine ROY, Eddy BERTHIER, Roselyne ETIENNE, Frédéric CEBRUNSKA, Anne-Marie GRUET, Françoise GAU, Chantal SEUVRE, Johannès DAM, Mireille DELOT, Philippe TIRARD, Yvon BELLEMANIERE, Sophie GRUNY, Alain MOUTURAT, Gorette CEBRUNSKA, Bouchaïb CHIDMI, Christian GIBIER, Christophe LECOMPTE, Emilie GROETZINGER, Rodin TAMBURINI
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Béatrice WILLEMS ayant donné pouvoir à Philippe TIRARD, Mathieu BAUDRILLARD ayant donné pouvoir à Gorette CEBRUNSKA
ÉTAIT ABSENTE : Laure GUERCI

Mme ETIENNE et M. BERTHIER ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet : affectation des résultats exercice 2025 – Budgets annexes

Visa :

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission des Finances qui s'est tenue le 18 mai 2026,

Exposé des motifs :

Considérant que le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,
Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,
Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2024 des différents budgets annexes,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260605-CM_2026_062-DE

RESTRUCTURATION ILOT DU COURQUILLON

Considérant les Restes à réaliser suivants :
> section investissement – dépenses : 0 €
> section investissement – recettes : 0 €

CAMPING MUNICIPAL

Considérant les Restes à réaliser suivants :
> section investissement – dépenses : 0 €
> section investissement – recettes : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

Pour le budget annexe du Courquillon :
- CONSTATE la somme de 260 394.29 € au compte 001 déficits d'investissement reportés
- CONSTATE la somme de 757 323,50 € au compte 002 déficits de fonctionnement reportés.

Pour le budget annexe du Camping :
- CONSTATE l'excédent soit la somme de 4 963,51 € au compte 001 excédents d'investissement reportés.
- CONSTATE le déficit soit la somme de 17 564,63 € au compte 002 déficit de fonctionnement reporté.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 8/6/2026
Le Maire, Yves DELOT,